

Approches de solutions

Avec le "Green Deal" et la stratégie "de la ferme à la table", la Commission européenne veut répondre au souhait de la population de voir plus de biodiversité, plus de protection de la nature, moins de produits chimiques (synthétiques), moins de nutriments, plus de bien-être animal, plus de régionalisme, des prix bas, la sécurité d'approvisionnement et d'autres souhaits pour l'agriculture.

Ces souhaits sont compréhensibles. Ces tâches peuvent également être accomplies, mais nous devons tous être conscients que la réalisation de ces souhaits ne reste pas sans conséquences et qu'il existe des conflits d'objectifs insolubles. Dans ce qui suit, nous formulons des solutions et des approches que nous proposons aux agriculteurs. Ces solutions peuvent varier d'un pays de l'UE à l'autre et ne sont certainement pas complètes. Toute autre suggestion est toujours la bienvenue.

- 10 % des terres agricoles sont retirées de la production dans l'ensemble de l'UE, initialement pour une durée de dix ans. Cela s'applique non seulement aux cultures arables, mais aussi aux pâturages, aux fruits et à la viticulture. Pour le déménagement et l'entretien éventuel, une rémunération à hauteur de la marge de contribution habituelle perdue (variable selon la région, l'utilisation, les conditions naturelles. Les autorités officielles peuvent fournir des informations à ce sujet). La réduction de la production alimentaire qui en résulte ne doit pas être compensée par des importations. Après une période de 8 ans, il sera vérifié si les objectifs souhaités (qui n'ont pas encore été spécifiés par l'UE) ont été atteints.

- Les importations dans l'UE de denrées alimentaires ou de composants de denrées alimentaires provenant de pays tiers ne sont autorisées que si elles sont conformes à la législation et à l'acceptation sociale dans l'UE. Cela s'applique tant aux lois et règlements régissant la production qu'aux normes sociales et salariales.

- La protection de la biodiversité dans le paysage culturel doit recevoir une valeur mesurable, compréhensible et juste avec laquelle les agriculteurs sont récompensés. Cette valeur doit être reconnue par la majorité des acteurs intéressés par la biodiversité et être juridiquement valable pour une période de 10 ans. La biodiversité devient ainsi une branche de l'agriculture, ce qui contribue également à redéfinir son rôle social. Aux yeux du public, les agriculteurs ne sont plus seulement les garants de l'agriculture intensive, mais aussi d'un paysage culturel diversifié et de la préservation de la biodiversité.

(Source :

https://www.bfn.de/fileadmin/BfN/ina/Dokumente/Tagungsdoku/2018/2018-Vilm_11Punkte_final_clean.pdf)

- La conservation contractuelle de la nature en tant que source réelle de revenus doit prendre une plus grande importance. L'attribution des contrats et la facturation sont les mêmes que pour les autres services. Si le service est récompensé de manière attrayante, il est concevable qu'une opération complète puisse vivre de la conservation de la nature et des espèces.

- Toutes les mesures de protection de la nature et des espèces sont mises en réseau dans le paysage. Les représentants de la protection de la nature de l'État,

mais aussi des organisations nationales de protection de la nature doivent apporter leur expertise. Par exemple, une bande de floraison plus large pourrait être créée au promontoire le long de la route. L'objectif, la supervision et le contrôle de la réussite sont élaborés et communiqués conjointement.

- À l'instar des Pays-Bas, les objectifs régionaux sont fixés conjointement par la protection de la nature et les agriculteurs. Ces objectifs varient en fonction du paysage, de la taille des exploitations ou d'autres facteurs. Un conseiller expert externe coordonne un groupe de 30 à 50 agriculteurs d'une région qui sont conjointement responsables de la réalisation des objectifs. Le consultant prend également en charge les tâches administratives (demandes, contrôles) et le suivi. Ici aussi, les représentants des associations de protection de la nature sont toujours les bienvenus en tant qu'invités.

- Dans le domaine de l'élevage, la pression de la société pour provoquer des changements dans l'élevage est particulièrement forte. Si l'on veut obtenir un espace nettement plus grand combiné à un climat extérieur, cela n'est généralement plus possible avec une conversion des écuries. Cependant, il n'est pas possible de construire de nouvelles écuries à partir des revenus actuels. C'est pourquoi les subventions gouvernementales sont indispensables. Mais ce qui est encore plus important, ce sont les procédures d'approbation rapides et non bureaucratiques et le consentement de la population. Le délai entre la demande et l'approbation ne doit pas dépasser sensiblement 3 mois. Tous les pays de l'UE proposeront à l'avenir des programmes de rachat, à l'instar des Pays-Bas.

- Le nombre de bergers est en constante diminution. Cependant, les moutons sont un élément important de la conservation de la nature et donc de la préservation de la biodiversité. L'UE doit fournir des fonds suffisants à court terme pour préserver les élevages d'ovins ou, mieux encore, pour en promouvoir de nouveaux.

- L'UE prend un engagement clair en faveur du pâturage. Le conflit d'objectifs avec d'éventuels prédateurs (loup, ours) doit être résolu de manière à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'objectifs.

- La réalisation à long terme et durable des demandes sociales rend l'implication et la participation des grandes sociétés commerciales absolument nécessaires. Les sociétés commerciales s'engagent à inclure dans leur gamme 30 % de produits régionaux (mesurés par les ventes). Chaque année, la Commission européenne décerne un prix aux entreprises qui traitent équitablement avec les producteurs et qui peuvent démontrer une politique de prix et d'achat équitable

- De nombreuses mesures échouent en raison de la bureaucratie excessive qui décourage les agriculteurs. Lorsque les formulaires doivent être remplis page par page pour les mesures environnementales, lorsque même de petites déviations sont sanctionnées, lorsque les différentes autorités et organisations ne travaillent pas en coordination, cela conduit souvent au fait que malgré la volonté intérieure, la mise en œuvre n'a pas lieu. La proportionnalité et l'opportunité doivent à nouveau être prises en compte lors de l'élaboration et de l'application des règlements et des exigences. Jusqu'à présent, il n'y a aucun signe de réduction de la bureaucratie. Nous, les agriculteurs, pouvons donner des exemples de situations où cela est possible.

- La régionalité est mentionnée par les consommateurs comme un argument de vente important. Cependant, l'étiquetage est insuffisant. Les labels nationaux tels que Agrarmarkt Austria, Made in Germany, etc. créent la confiance. En outre, l'UE va promouvoir activement les produits de ses États membres à l'avenir.

- La vente de terres agricoles à des non-agriculteurs en vue d'un investissement en capital rend l'acquisition de terres presque impossible pour les agriculteurs en exercice. La vente de terres agricoles sans offre à un agriculteur en exercice n'est pas autorisée.

La liste des solutions possibles n'est pas exhaustive et s'allonge constamment. Ils peuvent également varier d'un pays de l'UE à l'autre. Les collègues professionnels d'autres pays sont invités à formuler la liste des solutions spécifiques à leur pays dans la langue nationale et à me l'envoyer. Ils peuvent ensuite être affichés ici sous forme de fichiers pdf. Vous trouverez l'adresse postale dans les mentions légales.